

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95986</b>	De <b>M. Julien Dive</b> ( Les Républicains - Aisne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, industrie et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Travail
<b>Rubrique</b> >entreprises	<b>Tête d'analyse</b> >TPE et PME	<b>Analyse</b> > dispositifs d'aide. bénéficiaires.
Question publiée au JO le : <b>24/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>30/08/2016</b> Date de renouvellement : <b>06/12/2016</b> Date de renouvellement : <b>14/03/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Julien Dive interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'efficacité du dispositif de prime embauche PME, actif depuis le mois de février 2016. Si les PME, et plus spécifiquement les start-ups, jouissent en France d'un environnement favorable à leur développement, avec des incitations à l'entrepreneuriat ou des initiatives comme la French Tech, force est de constater que ces efforts doivent être approfondis, car de trop nombreuses PME continuent de rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit d'embaucher. Cette prime trimestrielle à l'embauche ne concerne que les emplois créés entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016, or les entreprises ont besoin de dispositifs pérennes qui leur donnent plus de visibilité et leur permettent ainsi d'anticiper. L'idée de prime répond à une logique qui alourdit la trésorerie, alors qu'une mesure telle que la baisse des charges pour les entreprises qui emploient serait plus adaptée aux besoins exprimés par les entrepreneurs. Il lui demande de préciser les premiers résultats de cette prime en termes d'embauches et d'entreprises bénéficiaires, et d'indiquer les pistes d'amélioration envisagées par le Gouvernement.